

**Arrêté préfectoral portant inscription
au titre des monuments historiques
d'un objet mobilier conservé à QUERRIEU (Somme)**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II et notamment l'article R 622-32 portant inscription d'un objet mobilier au titre des monuments historiques ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 05 février 2024 portant délégation de signature à monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 29 juin 2023 ;

Considérant que la conservation de l'objet mobilier ci-après désigné présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant, conservé au château de Querrieu situé dans la commune de Querrieu (Somme) et appartenant à madame Yolanda d'Alcantara :

Piano : Piano à queue (demi-queue), modèle petit patron 3bis, n°103 027

Auteur : Wolff Auguste (auteur des plans), Manufacture Pleyel (Saint-Denis, 93).

Datation : 1891.

Matériaux, mise en œuvre et caractéristiques techniques : facture à cordes croisées, cadre serrurerie ; mécanique Pleyel à peignes, double échappement, ressorts à lames d'ivoire d'origine, marteaux et feutres d'origine ; étouffoirs « chapeaux de gendarme » d'origine ; clavier de 7 octaves, soit 85 notes, registre *La*, revêtement en ivoire et ébène d'origine ; finition palissandre de Rio déroulé, fusciné a posteriori ; 2 pédales, *Una corda* et *Forte* ; 3 pieds ronds à décor de feuilles d'acanthé ; pupitre croisé d'origine. Dimensions (cm) : L : 192 ; la : 138.



Article 2

Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, pour le préfet de région et chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 09.04.2024

Pour le préfet de région et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles

Hilaire MULTON
Pour le Préfet des Hauts-de-France
et par délégation
Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles
Hilaire MULTON

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr